

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation  
du Rhin. 1833-1869**

**1861**

3 (22.8.1861)

SESSION DE  
1861.

# PROTOCOLE

N<sup>o</sup> III.

DE LA

## COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.

En présence des Commissaires ci-après dénommés:

Pour Bade . . . . .	Monsieur DIETZ.
„ Bavière . . . . .	„ de KLEINSCHROD, Président.
„ France . . . . .	„ GOEPP.
„ Hesse . . . . .	„ SCHMITT.
„ Nassau . . . . .	„ SCHEPP.
„ Pays-Bas . . . . .	„ JONKHEER TESTA.
„ Prusse . . . . .	„ MOSER.

Mannheim, 22 Août 1861.

Décompte des pensions et des secours pour  
l'exercice du 1<sup>er</sup> Octobre 1860 au 30 Septembre 1861  
et budget correspondant de 1861—62.

### § I.

L'état des pensions et des secours, pour l'exercice de 1860—61 présenté par l'Inspecteur en chef de la navigation du Rhin à la Commission Centrale aussitôt après l'ouverture de la Session ordinaire de 1861 fut trouvé exact après avoir été préalablement vérifié, comme de coutume par les Commissaires de Bavière et de France.

Dans cet état, les pensions ont été admises comme acquittées jusqu'à la fin du mois de Septembre de la présente année selon l'usage adopté dans les précédents décomptes. C'est pourquoi la justification du paiement des pensions pour le mois de Septembre est réservée pour la comptabilité de l'exercice prochain comme cela a eu lieu l'année passée dans la comptabilité présente.

Le chiffre des recettes et des dépenses a été par conséquent arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes (conformément au Protocole No. III du 21 Août 1860)	9622 frs. 86 cs.
Dépenses . . . . .	9622 « 86 «
Balance	néant.

§ II.

Aucune mutation n'étant survenue pendant l'exercice de 1860—61 et jusqu'à ce jour dans l'état du personnel admis à des pensions et à des secours, la Commission Centrale maintient pour le prochain exercice de 1861—62, la répartition des versements telle qu'elle a été établie l'année passée, savoir

Pour Bade . . . . .	1469 frs. 37 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> cs.
« Bavière . . . . .	691 « 60 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> «
« France . . . . .	1580 « 47 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> «
« Hesse . . . . .	913 « 80 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> «
« Nassau . . . . .	580 « 47 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> «
« Pays-Bas . . . . .	1473 « 33 «
« Prusse . . . . .	2913 « 80 <sup>2</sup> / <sub>6</sub> «
Somme totale	9622 frs. 86 cs.

§ III.

Il sera adressé à l'Inspecteur en chef une expédition du présent protocole pour lui tenir lieu de décharge et à titre d'information.

Dietz.  
de Kleinschrod.  
Goepp.  
Schmitt.  
Schepp.  
Emile Testa.  
Moser.

Pour copie conforme:

Le Président de la Commission Centrale.